



LES MATIÈRES ORGANIQUES

YOUPPI !

LA 1^{ÈRE} COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN) DÉBUTE...

... À PARTIR DU LUNDI 31 AOÛT 2015

POUR LE SECTEUR A

Les bacs bruns, des municipalités suivantes, devront être en bordure du chemin la **même journée que votre bac vert.**

Kiamika, Lac-du-Cerf, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Lac-des-Écorces (secteur A seulement) et Mont-Laurier (secteur A seulement)

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN



Les résidus verts

Herbes et feuilles
Résidus de jardins, de plantes, de fleurs et de gazon
Copeaux, sciures de bois et petites branches
Résidus de taille de haies et sapins de Noël
Aiguilles de conifère

Les résidus alimentaires

Cru ou cuit

Œufs et leurs coquilles
Pâtes alimentaires et fromages
Pains et céréales
Fruits et légumes
Pâtisserie
Volaille, viandes et de poissons
Os



Les autres matières

Papiers essuie-mains et serviette de tables
Papier et carton souillée par des aliments
Filtres à café et café moulu, sachets de thé et de tisane
Cheveux, charpies de sècheuse
Cendres froides
Aliments périmés sans emballage
Résidus de débitage et de boucherie



INFORMATIONS :

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

(819) 623-7382 ou sans frais 1 (844) 623-7382

Internet : www.ridl.ca ou Facebook : Régie de la Lièvre

ATTENTION

Aucun sac de plastique n'est accepté lors de la collecte des matières organiques.

Même les sacs avec la mention : biodégradable, oxydégradable et compostable